

## ORIENTATION : GUIDER LES GÉNÉRATEURS

### Mesure No 1.1 : Poursuivre les efforts d'information, sensibilisation et éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Depuis le lancement en 2013 de la démarche de communication Visez Vert, la Ville a produit et diffusé plusieurs messages signés par cette campagne pour informer et éduquer la population quant à la gestion des matières résiduelles. Des ateliers en milieu scolaire se déroulent également depuis 2013. La Ville souhaite poursuivre ses efforts de sensibilisation.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ  Services en GMR  Soutien financier  Acquisition de connaissances  
 Suivi  Encadrement  Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel  Industries, commerces et institutions (ICI)  Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Diffuser de l'information concernant la bonne gestion des matières par différents médias tout au long de l'année ;
- ✓ Mettre à jour l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le site Web de la Ville et réviser la présentation pour en faciliter la lecture et en simplifier la compréhension (consignes, liste des matières et des lieux d'apport volontaire, utilisation d'éléments visuels, promotion de l'outil *Ça va où?* etc.) ;
- ✓ Promouvoir la bonne gestion des matières résiduelles auprès de la clientèle jeunesse par le biais d'ateliers et de visites en milieux scolaires ;
- ✓ Élaborer et diffuser une trousse pédagogique à l'intention des écoles ;
- ✓ Créer des partenariats avec les organismes communautaires pour rejoindre certains publics spécifiques ;
- ✓ Maintenir la Patrouille verte pour réaliser des inspections de bacs roulants et faire de la sensibilisation sur le tri des matières recyclables et organiques ;
- ✓ Communiquer les objectifs à atteindre et la progression de la performance en gestion des matières résiduelles sur le site Web de la Ville ;
- ✓ Transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'élèves qui participent à des ateliers donnés en milieu scolaire ;
- ✓ Nombre de partenariats avec des organismes communautaires ;
- ✓ Nombre de personnes visitant la section Visez Vert du site Web de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- ✓ Nombre d'abonnés à la page Facebook de la Ville.

**Collaborateurs**

Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles

Organismes communautaires

Centre de services scolaires de Rouyn-Noranda

**Échéancier**

En continu

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Production et diffusion d'outils de communication							
Patrouille verte (équipe ISÉ)	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Ateliers en milieux scolaires							
Grand total sur sept (7) ans	1,4 M\$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : GUIDER LES GÉNÉRATEURS

### Mesure No 1.2 : Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Le secteur des ICI est un secteur qui génère encore beaucoup de matières résiduelles. Comme les autres municipalités, la Ville de Rouyn-Noranda est imputable de ce secteur dans sa performance de gestion des matières résiduelles. Toutefois, la Ville n'a pas pleinement le contrôle sur les ICI et ce que ce secteur génère puisqu'elle n'offre pas les services de collecte aux ICI, à l'exception des ICI assimilables à la collecte municipale. Afin d'améliorer la performance du secteur ICI, la Ville souhaite d'abord connaître les quantités et les types de matières générées par les ICI puis accompagner ceux-ci dans une meilleure gestion des matières résiduelles.

#### Type(s) d'action(s)

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ | <input type="checkbox"/> Services en GMR | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien financier | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input type="checkbox"/> Suivi          | <input type="checkbox"/> Encadrement     | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique |  |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel       Industries, commerces et institutions (ICI)       Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI en réalisant des audits auprès des ICI selon certains secteurs d'activité en vue de cibler les actions de sensibilisation ;
- ✓ Accompagner les ICI dans l'implantation de la collecte des matières organiques ;
- ✓ Soutenir les ICI (gros générateurs) dans l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles ;
- ✓ Soutenir techniquement et financièrement les services d'accompagnement personnalisé en gestion des matières résiduelles ;
- ✓ Élaborer et diffuser un guide de bonne gestion des matières résiduelles à l'intention des ICI ;
- ✓ Diffuser auprès des restaurateurs et des supermarchés des conseils de réduction à la source, de réduction du gaspillage alimentaire et des suggestions d'alternatives durables ;
- ✓ Communiquer les meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles ;
- ✓ Publiciser et récompenser les bonnes pratiques mises en place par les ICI ;

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Portrait de la GMR des ICI est réalisé ;
- ✓ Nombre de ICI accompagnés ;
- ✓ Nombre de messages diffusés quant aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles.

**Collaborateurs**

Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles  
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

**Échéancier**

Le mandat de caractérisation sera réalisé en 2025, puis l'accompagnement sera déployé de 2026 à 2028.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mandat de caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI							
Soutien financier		35 000 \$	7000 \$	7000 \$	7000 \$		
Ressources humaines (à l'interne)							
Grand total sur sept (7) ans					56 000 \$		

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

### Mesure No 2.1 : Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

De 2005 à 2019, la Ville a réalisé des formations annuelles sur le compostage domestique et offert à prix réduit des composteurs aux citoyens. La Ville fait également la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage sur son site Web et dans son guide de saine gestion des matières résiduelles. En 2020, une capsule sur le gaspillage alimentaire a été produite et diffusée à l'intention des citoyens. La Ville souhaite intensifier ses efforts pour encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place par les citoyens.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.  
 Autre (précisez) : Contribue à l'action 10 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui porte sur la réduction du gaspillage alimentaire.

#### Générateurs visés

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition

#### Moyens de mise en œuvre potentiels

- ✓ Adopter un règlement sur l'herbicyclage et faire la promotion de cette pratique ;  
✓ Sensibiliser les citoyens au gaspillage alimentaire et les encourager à modifier leurs comportements par la diffusion d'outils de sensibilisation de la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* de RECYC-QUÉBEC ;  
✓ Promouvoir les dons de denrées alimentaires par les ICI aux banques alimentaires ;  
✓ Soutenir les projets communautaires de réduction à la source des matières organiques (ex. : cuisine collective, frigo communautaire, compostage communautaire, etc.) ;  
✓ Évaluer et mettre en place des mesures de soutien pour les organismes communautaires effectuant des redistributions de denrées alimentaires, notamment par le prêt de ressources matérielles (ex. locaux), du financement ou des collectes de fonds ainsi que par la diffusion de leurs communications.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Messages concernant la lutte au gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et/ou les dons de denrées alimentaires sont diffusés ;  
✓ Nombre de projets communautaires de réduction à la source soutenus.

**Collaborateurs**

Organismes à but non lucratif œuvrant en gestion des matières résiduelles  
Banques alimentaires

**Échéancier**

Des messages d'ISÉ seront diffusés en continu. Toutefois, les moyens spécifiques à cette mesure seront déployés au début de la mise en œuvre du PGMR et au cours des deux dernières années.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Outils de communication							
Soutien financier	2 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Grand total sur sept (7) ans	38 000 \$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

### Mesure No 2.2 : Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'appuie sur le respect de la hiérarchie des 3RV-E, soit dans l'ordre la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination des matières. Le recyclage des matières, notamment la collecte sélective, ayant largement été mis de l'avant au cours des dernières années, la Ville souhaite maintenant axer la sensibilisation sur la réduction à la source et le réemploi des matières et sur leur importance dans une saine gestion des matières résiduelles.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ  Services en GMR  Soutien financier  Acquisition de connaissances  
 Suivi  Encadrement  Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.  
 Autre (précisez) : Contribuer à l'action 7 du Plan d'action 2019-2024 visant à diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables.

#### Générateurs visés

- Résidentiel  Industries, commerces et institutions (ICI)  Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Offrir au public des conférences et ateliers sur la réduction à la source ;
- ✓ Élaborer et diffuser une campagne de communication sur la hiérarchie des 3RV-E ;
- ✓ Maintenir le programme de financement pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables ;
- ✓ Promouvoir les dons de biens, l'achat de seconde main et la réparation ;
- ✓ Promouvoir les efforts des ICI dans la réduction des produits de plastique à usage unique ;
- ✓ Supporter les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi, dans leurs activités, ainsi que la création de nouveaux services qui favorisent la réduction des déchets (ex. : collecte à domicile de biens réutilisables, ateliers de réparations, réseau de dons et d'échanges, etc.);
- ✓ Recenser les entreprises de réparation et diffuser l'information sur le site Web de la Ville.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Messages concernant la réduction des déchets, le réemploi et la réparation des objets sont diffusés ;
- ✓ Nombre de conférences ou ateliers offerts au public concernant la réduction à la source et nombre de participants ;
- ✓ Nombre de subventions pour l'achat de couches lavables ou produits d'hygiène féminine durables offertes.

**Collaborateurs**

Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles  
Regroupement(s) citoyen(s) (ex. : Mouvement zéro déchet en Abitibi-Témiscamingue)  
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda  
Association québécoise Zéro déchet

**Échéancier**

Le programme de financement ainsi que le soutien financier aux OBNL seront maintenus de 2024 à 2030. Les outils de communication seront élaborés et diffusés à partir de 2026.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Conférences zéro déchet							
Campagne de communication portant sur les 3RV-E	22 000 \$	22 000 \$	40 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$
Soutien financier							
Grand total sur sept (7) ans	180 000 \$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

### Mesure No 2.3 : Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Dans son PGMR de 2016-2020, la Ville prévoyait adopter une politique de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et services dans l'organisation municipale. Bien qu'aucune politique n'ait été adoptée, plusieurs bonnes pratiques ont été mises en place. La Ville souhaite poursuivre et structurer ses efforts dans la réduction des déchets, notamment des plastiques à usage unique, et assurer la récupération et la valorisation des matières générées dans ses bâtiments municipaux.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ  Services en GMR  Soutien financier  Acquisition de connaissances  
 Suivi  Encadrement  Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.
- Autre (précisez) : Contribuer à l'action 7 du Plan d'action 2019-2024 visant à diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables.

#### Générateurs visés

- Résidentiel  Industries, commerces et institutions (ICI)  Construction, rénovation et démolition

Précision : Ville

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Élaborer une politique interne en gestion des matières résiduelles et acquisition responsable ;
- ✓ Tenir des rencontres annuelles ou semestrielles pour faire le suivi de la politique ;
- ✓ Suivre des formations en écogestion ;
- ✓ Diffuser auprès du public les bonnes pratiques de la Ville en termes de gestion des matières résiduelles et d'acquisition responsable ;
- ✓ Obtenir une certification en gestion des matières résiduelles (ex. : ICI on recycle +) ;
- ✓ Implanter des stations de tri pour les employés ;
- ✓ Implanter des stations de remplissage de bouteilles d'eau dans tous les bâtiments municipaux ;
- ✓ Assurer une gestion exemplaire et coordonnée des matières résiduelles dangereuses ;
- ✓ Obliger la récupération du bois, des résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux ;
- ✓ Interdire l'usage de produits à usage unique lors de la location des salles communautaires par les citoyens ou organismes communautaires (bouteilles d'eau, verres, assiettes, ustensiles jetables) ;
- ✓ Munir les salles communautaires de lave-vaisselles industriels et de vaisselle réutilisable.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Politique interne en gestion des matières résiduelles adoptée et suivie ;
- ✓ Certification obtenue ;
- ✓ Nombre de rencontres de suivi de la politique interne ;
- ✓ Nombre de salles communautaires munies de vaisselle réutilisable et de lave-vaisselles ;
- ✓ Nombre de bâtiments municipaux munis de stations de tri et de remplissage de bouteilles d'eau.

## Échéancier

La mesure sera mise en œuvre de 2025 à 2027, bien que des actions peuvent être prises dès 2024. Un suivi sera assuré jusqu'en 2030.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Achats d'équipements							
Ressources humaines (à l'interne)	Négligeable	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>48 000 \$</b>						

### Suivi de la mesure

## ORIENTATION : PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

### Mesure No 2.4 : Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

L'économie circulaire est un nouveau modèle économique qui vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et des impacts sur l'environnement par deux principaux mécanismes, soit repenser les modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent et optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés.

Ce modèle est encore méconnu des entreprises. La Ville souhaite faire connaître davantage l'économie circulaire et soutenir la mise en place de synergies entre les acteurs locaux.

#### Type(s) d'action(s)

- |                                |  |   |  |
|--------------------------------|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> ISÉ   | <input type="checkbox"/> Services en GMR | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien financier | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input type="checkbox"/> Suivi | <input type="checkbox"/> Encadrement     | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique |  |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Documenter les synergies déjà en place (élaborer un questionnaire, réaliser une enquête auprès des ICI, compiler les résultats, diffuser les résultats auprès des collaborateurs) ;
- ✓ Obtenir une formation ou un accompagnement en économie circulaire ;
- ✓ Organiser une table de travail avec les acteurs clés du milieu (représentants locaux et régionaux) ;
- ✓ Soutenir financièrement un organisme pour un mandat de coordination ;
- ✓ Participer à l'organisation d'ateliers de maillage ;
- ✓ Développer des projets de valorisation des matières issues de l'écocentre, notamment le bois ;
- ✓ Recenser les types et les quantités de matières issues des autres écocentres de la région afin d'obtenir un portrait régional des gisements.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de rencontres de la table de travail sur l'économie circulaire ;
- ✓ Nombre de synergies mises en place.

#### Collaborateurs

Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN)  
Société d'aide au développement commercial (SADC)  
Centre technologique des résidus industriels (CTRI)  
Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI)

## Échéancier

La mesure sera amorcée dès 2027 et la mise en œuvre se fera jusqu'en 2030.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)							
Soutien financier				20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Documentation des synergies en place							
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>50 000 \$</b>						

### Suivi de la mesure

## ORIENTATION : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

### Mesure No 3.1 : Bonifier la collecte des matières organiques

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

En 2019, la Ville a réalisé un projet témoin de collecte des matières organiques. Dès 2020, la Ville a déployé la collecte auprès des unités résidentielles des secteurs densément peuplés de ses quartiers de Rouyn-Noranda, Évain et Granada. La Ville souhaite étendre la collecte à toutes les unités résidentielles de son territoire en plus d'offrir le service aux ICI assimilables à la collecte municipale.

De plus, la Ville souhaite bonifier le service en offrant une collecte de résidus verts afin de détourner de l'enfouissement ces résidus qui sont actuellement acceptés en surplus lors de la collecte des ordures ménagères.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Assurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire et pour les ICI assimilables à la collecte municipale ;  
✓ Mettre en place une collecte de résidus verts.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies par la collecte des matières organiques ;  
✓ Nombre de ICI assimilables à la collecte municipale desservis par la collecte des matières organiques ;  
✓ Quantités de matières organiques collectées ou détournées de l'enfouissement ;  
✓ Taux de matières organiques collectées par unités d'occupation.

#### Collaborateurs

Entrepreneur de collecte  
Fournisseurs de bacs roulants

#### Échéancier

La mesure sera mise en place en 2024, au renouvellement du contrat de collecte. La planification se fera dès 2023.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)	2000 \$	Les coûts de collecte et transport pour bonifier la collecte des matières organiques seraient inclus au contrat de gestion des matières résiduelles conclu avec l'entrepreneur de collecte. Le contrat devrait être renouvelé et entrer en vigueur en octobre 2024.					
Ressources matérielles	250 000 \$						
Services de collecte	300 000 \$						
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>552 000 \$</b>						

**Suivi de la mesure**

**ORIENTATION : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES****Mesure No 3.2 : Optimiser la gestion des matières résiduelles pour les unités du centre-ville****Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure**

La grande majorité des immeubles (ICI ou unités mixtes) du centre-ville sont desservis par la collecte municipale. La mixité et la densité d'occupants du secteur (résidentiels et ICI) en plus de l'espace restreint pour entreposer et collecter les bacs roulants rendent l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie de collecte plus difficile. De plus, en raison de cette mixité d'occupants, les besoins en gestion des matières résiduelles varient énormément dans ce secteur. Puisque le secteur du centre-ville présente des besoins particuliers et différents des secteurs résidentiels du territoire, la Ville souhaite évaluer les options possibles pour desservir adéquatement les unités résidentielles et ICI du secteur en plus d'implanter la collecte des matières organiques.

**Type(s) d'action(s)**

- |                                |   |  |   |
|--------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ISÉ   | <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input type="checkbox"/> Suivi | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement     | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Plan d'action 2019-2024 de la Politique**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

**Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

**Générateurs visés**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

**Moyen(s) de mise en œuvre potentiels**

- ✓ Élaborer et évaluer la faisabilité technique et économique de différents scénarios de desserte (fréquence, type de contenants, type de camions) afin d'offrir un service adapté aux particularités et aux besoins des unités résidentielles et ICI du centre-ville ;
- ✓ Mettre en place la solution retenue.

**Résultats et indicateurs de suivi**

- ✓ Un scénario de collecte est identifié et mis en place ;
- ✓ Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies par la collecte des matières organiques ;
- ✓ Nombre de ICI assimilables à la collecte municipale desservis par la collecte des matières organiques.

**Collaborateurs**

Entrepreneur de collecte  
Consultant  
Société de développement commercial du centre-ville

## Échéancier

L'évaluation des différents scénarios s'amorcera en 2023. La mise en place de la solution retenue devrait se faire à la fin de 2024 lors du renouvellement du contrat de gestion des matières résiduelles.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)							
Mandat d'accompagnement	25 000 \$	*					
Grand total sur sept (7) ans	25 000 \$						

\*Les coûts imputables à la mise en place de la solution retenue ne peuvent être quantifiés puisque ceux-ci dépendront de la solution choisie pour desservir le secteur.

### Suivi de la mesure

**ORIENTATION : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES****Mesure No 3.3 : Améliorer l'accès aux équipements de récupération dans les lieux publics****Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure**

La Ville compte plusieurs édifices et lieux publics (arénas, bibliothèques, parcs et aires de repos urbains) et accueille de nombreux événements culturels et sociaux, dont : le Marché public, la Vente trottoir de la Société de développement commercial du centre-ville, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, la Fête d'Hiver, Osisko en lumières, le Festival de musique émergente et le Festival des guitares du monde. La Ville fournit déjà une aide financière et technique au GECO qui assure le service de récupération des matières recyclables, notamment lors de la Vente trottoir et du Marché public. La Ville souhaite maintenant intensifier ses efforts et offrir davantage de services de récupération des matières recyclables aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux événements.

**Type(s) d'action(s)**

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Plan d'action 2019-2024 de la Politique**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

**Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.
- Autre (précisez) : Contribuer à l'action 8 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui porte sur la récupération des matières recyclables hors foyer.

**Générateurs visés**

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition  
 Autre : Hors foyer

**Moyen(s) de mise en œuvre potentiels**

- ✓ Lieux publics : Recherche et choix d'un modèle de contenants de récupération permettant la desserte à l'année pour le centre-ville ;  
✓ Lieux publics : Implantation d'îlots de récupération dans les endroits stratégiques, par exemple les parcs municipaux, au centre-ville et le long de la piste multiusage ;  
✓ Événements : Maintien de l'aide (financière ou technique) à des organismes qui accompagnent les organisateurs d'événements et/ou aux organisateurs d'événements pour la mise en place de services de récupération ;  
✓ Événements : Renforcer les exigences au niveau du tri des matières résiduelles et de la réduction à la source lors de demandes de soutien financier pour des événements locaux ;  
✓ Production d'un guide d'organisation d'événements écoresponsables.

**Résultats et indicateurs de suivi**

- ✓ Nombre d'îlots de récupération ajoutés ;  
✓ Nombre d'événements accompagnés par la Ville ou son collaborateur.

**Collaborateurs**

Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles  
Organisateurs d'évènements

**Échéancier**

L'action sera mise en œuvre de 2025 à 2027. Le soutien financier aux évènements ou aux organismes qui les accompagnent sera maintenu jusqu'en 2030.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources matérielles							
Coût de collecte	2 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$
Soutien financier							
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>133 000 \$</b>						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

### Mesure No 3.4 : Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

L'écocentre Arthur-Gagnon, situé dans le centre urbain, ainsi que la collecte mensuelle sur demande des encombrants sont accessibles aux citoyens dont la résidence est desservie par la collecte municipale et donc qui paient la « Taxe GMR ». Comme le territoire de la Ville est très vaste, les résidents des quartiers les plus éloignés se trouvent à environ 50 km de l'écocentre. Pour rapprocher les services d'écocentre des citoyens, la Ville a mis sur pied en 2016, l'opération Ramasse ta cour qui propose des points de dépôt ponctuels dans chacun des quartiers ruraux. La Ville souhaite maintenir ces différents services, mais également en améliorer l'accès en les rendant disponibles aux citoyens ne bénéficiant pas de la collecte municipale. Comme les services d'écocentre et de points de dépôt ponctuels sont grandement utilisés par les citoyens, la Ville souhaite également y améliorer le tri, la valorisation des matières ainsi que la traçabilité des matières reçues.

#### Type(s) d'action(s)

- |   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ISÉ              | <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input checked="" type="checkbox"/> Suivi | <input type="checkbox"/> Encadrement                | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.
- Autre (précisez) : Contribuer à la direction 9 de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui porte sur le recyclage du bois.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Assurer l'accès à l'écocentre pour tous les citoyens et petits ICI par la mise en place d'une taxe spécifique et/ou l'implantation d'un système de tarification sur place ;
- ✓ Faire la promotion des services d'écocentre, des modalités d'utilisation et des consignes pour planifier une visite à l'écocentre ;
- ✓ Mettre en place de nouvelles catégories de tri en vue d'une meilleure connaissance, d'une meilleure valorisation et d'un meilleur suivi des différentes matières (traçabilité des matières) ;
- ✓ Assurer une veille sur les meilleures pratiques des écocentres ;
- ✓ Évaluer la possibilité de reconnaître l'écocentre comme centre de tri de CRD ;
- ✓ Maintenir l'opération Ramasse ta cour ou l'équivalent et de la collecte mensuelle sur demande des encombrants afin de rapprocher les services d'écocentre des citoyens ;
- ✓ Évaluer l'achat d'un broyeur à bois afin d'assurer une utilisation plus efficace des résidus de bois par le service des Travaux publics ;
- ✓ Rechercher des débouchés pour les résidus de CRD, principalement les résidus de bois.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Taux de récupération à l'écocentre et lors de l'opération Ramasse ta cour ;
- ✓ Nombre de visiteurs à l'écocentre ou de demandes de collecte mensuelle des encombrants.

**Collaborateurs**

Organisme opérant l'écocentre

**Échéancier**

L'action sera déployée en 2024 et 2025.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)							
Achat ou location de conteneurs	10 000 \$	5 000 \$	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Grand total sur sept (7) ans	15 000 \$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

### Mesure No 3.5 : Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La Ville ne dispose pas d'un recensement exhaustif du nombre de vidanges d'installations septiques par année, puisque la vidange relève entièrement des citoyens qui retiennent les services de l'entrepreneur de leur choix. Les quelques données fournies par la MRC de La Vallée-de-l'Or sont très variables et tendent à diminuer d'une année à l'autre. Comme le seul centre de traitement des boues de fosses septiques est celui de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la Ville souhaite évaluer la possibilité d'aménager une installation municipale de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales. La Ville envisage également de prendre en charge la gestion de la vidange des fosses septiques.

#### Type(s) d'action(s)

- |                                |   |  |   |
|--------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ISÉ   | <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input type="checkbox"/> Suivi | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement     | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.
- Autre (précisez) : Contribuer à la direction 11 de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui porte sur les matières résiduelles fertilisantes.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Évaluer les modes de gestion applicables à la vidange des fosses septiques : prise en charge par la Ville (contrat ou en régie), prise en charge par les citoyens (preuve de vidange exigée) ;
- ✓ Élaborer un cadre de gestion des fosses septiques (incluant un plan correcteur) en vue de l'adoption d'une réglementation municipale relative à la vidange des installations septiques et de la mise en place des actions subséquentes, selon l'option retenue ;
- ✓ Évaluer la possibilité d'aménager une installation municipale de traitement des boues de fosses septiques et boues municipales ;
- ✓ Intégrer une planification de la valorisation des boues au plan de vidange des stations d'épuration de la Ville. Si la valorisation des boues n'est pas possible, évaluer les raisons empêchant leur valorisation.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Mode de gestion chois i;
- ✓ Étude de faisabilité d'implantation d'une installation municipale de traitement est réalisée ;
- ✓ Valorisation des boues prévues.

**Collaborateurs**

Consultant  
MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier**

Une ressource sera engagée en 2024 pour compiler les nombreuses données du portrait des fosses septiques, saisir les preuves de vidange transmises par les citoyens et assurer le suivi du dossier. Un mandat d'étude concernant l'implantation d'un site de disposition des boues municipales et de fosses septiques sera lancé en 2025.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mandat à l'externe							
Ressources humaines	30 000 \$	50 000 \$					
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>80 000 \$</b>						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

### Mesure No 4.1 : Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La Ville souhaite avoir un portrait plus précis des matières résiduelles générées par les citoyens et les ICI, qui sont présentement envoyées à l'élimination et qui auraient pu être détournées de l'enfouissement. Cette caractérisation permettra d'obtenir des données plus précises notamment utilisées dans la planification des orientations et des mesures du PGMR en plus d'orienter les actions de sensibilisation et d'encadrement concernant les matières valorisables.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Élaborer une méthodologie de caractérisation ;
- ✓ Caractériser les ordures ménagères provenant du secteur résidentiel et ICI ;
- ✓ Réaliser des inspections de bacs roulants et de conteneurs de déchets, de matières recyclables et de matières organiques par la Patrouille verte de façon à intervenir auprès des citoyens et ICI pour améliorer la qualité du tri des matières résiduelles ;
- ✓ Orienter les interventions de sensibilisation en fonction des observations faites et de la caractérisation des matières ;
- ✓ Formuler des recommandations pour la révision des modalités de collecte des déchets et de la tarification.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Pourcentage de matières recyclables et organiques présentes dans les déchets ;
- ✓ Taux de rejet observé dans les matières recyclables et organiques ;
- ✓ Liste des sujets ciblés dans les communications réalisées au terme de la caractérisation.

#### Collaborateurs

Entrepreneur de collecte  
Lieux d'enfouissement technique  
Consultant

## Échéancier

L'inspection des bacs roulants par la Patrouille verte sera réalisée chaque été où l'équipe sera embauchée. Le mandat de caractérisation quantitatif sera réalisé au cours de l'année 2025.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mandat de caractérisation Patrouille verte (équipe suivi)	20 000 \$	80 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Grand total sur sept (7) ans	200 000 \$						

### Suivi de la mesure

## ORIENTATION : STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

### Mesure No 4.2 : Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Au cours de la démarche de révision de son PGMR, la Ville a organisé des ateliers de discussions avec les acteurs concernés, notamment les acteurs offrant des services en gestion des matières résiduelles. Cet atelier a permis de faire ressortir des possibilités de collaboration entre les acteurs. La Ville envisage donc de maintenir des discussions et d'organiser d'autres ateliers de ce type afin de stimuler les opportunités de collaboration en vue d'améliorer les services, le tri et la valorisation des matières générées sur son territoire en plus de dynamiser la mise en œuvre du PGMR.

#### Type(s) d'action(s)

- |   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> ISÉ              | <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input checked="" type="checkbox"/> Suivi | <input type="checkbox"/> Encadrement                | <input type="checkbox"/> Soutien technique |  |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Organiser et tenir les ateliers de discussions, notamment sur des mesures du PGMR nécessitant la collaboration des acteurs œuvrant ou concernés par la GMR ;
- ✓ Organiser et tenir des rencontres avec les coordonnateurs en GMR des autres MRC afin de cibler les opportunités de collaboration et/ou de partage des ressources ;
- ✓ Échanger sur les possibilités de projets pilotes à mettre en place avec les entreprises œuvrant ou concernés par la GMR ;
- ✓ Rédiger et transmettre un compte-rendu de rencontre ;
- ✓ Faire le suivi des propositions et des opportunités discutées lors des rencontres

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de rencontres de travail tenues ;
- ✓ Liste de recommandations ou d'opportunités d'amélioration des services.

#### Collaborateurs

Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles  
Entrepreneur de collecte  
Coordonnateurs en gestion des matières résiduelles des MRC de la région

**Échéancier**

À chaque année, dès 2024.

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Grand total sur sept (7) ans	14 000 \$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

### Mesure No 4.3 : Valoriser le compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Dans son PGMR 2016-2020, la Ville prévoyait retourner du compost aux citoyens afin d'encourager les citoyens à participer à la collecte des matières organiques et à effectuer un tri de qualité. Au moment de conclure le contrat de collecte et de traitement des matières résiduelles, les quantités de matières organiques qui seraient ramassées n'étaient pas connues et la qualité du compost qui allait être obtenu était difficile à prévoir. Maintenant qu'un premier lot de compost a été produit et caractérisé, la Ville est en mesure de planifier les usages de celui-ci. La Ville souhaite assurer une valorisation du compost obtenu à partir des matières organiques collectées sur son territoire en retournant celui-ci aux citoyens ou en l'utilisant dans ses aménagements municipaux afin de tirer les bénéfices de ce produit à valeur ajoutée.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ  Services en GMR  Soutien financier  Acquisition de connaissances  
 Suivi  Encadrement  Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel  Industries, commerces et institutions (ICI)  Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Inclure une clause au contrat de gestion des matières résiduelles prévoyant le retour à la Ville d'une certaine quantité de compost annuellement ;
- ✓ Identifier des options applicables pour rendre accessible du compost aux citoyens (en vrac, gratuit ou à prix réduit, lieux, période, etc.) ;
- ✓ Annoncer la distribution de compost ;
- ✓ Utiliser du compost dans les aménagements paysagers municipaux ;
- ✓ Documenter et promouvoir l'utilisation du compost par les équipes de la Ville (avantages, économies, quantités utilisées) ;
- ✓ Demander une reddition de compte de la part du gestionnaire du site de compostage sur la valorisation du compost restant (non retourné à la Ville).

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Quantité de compost redistribué ;
- ✓ Quantité de compost utilisé dans les aménagements paysagers municipaux.

#### Collaborateurs

Gestionnaire du site de compostage

**Échéancier**

À chaque année, dès 2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines (à l'interne)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Outils de communication							
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>21 000 \$</b>						

**Suivi de la mesure**

**ORIENTATION : STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE****Mesure No 4.4 : Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles****Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que l'autorité responsable du PGMR doit transmettre chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR. Ce rapport doit être transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au plus tard le 30 juin de chaque année. La Ville entend se conformer aux obligations du Programme afin de recevoir sa subvention.

**Type(s) d'action(s)**

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Plan d'action 2019-2024 de la Politique**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030

Autre (précisez)

**Générateurs visés**

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition

**Moyen(s) de mise en œuvre potentiels**

- Maintenir le poste de conseiller au plan de gestion des matières résiduelles ou l'équivalent ;  
 Réaliser une planification annuelle des actions du PGMR à mettre en place ;  
 Ajuster au besoin les mesures ou l'échéancier, en fonction du contexte, de l'avancement des mesures, des opportunités ou des annonces gouvernementales ;  
 Rédiger un rapport annuel de l'état d'avancement du PGMR ;  
 Présenter le rapport de suivi du PGMR au comité Environnement et aux élus puis le diffuser sur le site Web de la Ville ;  
 Transmettre le rapport au MELCCFP à l'intérieur des délais prévus.

**Résultats et indicateurs de suivi**

- Le rapport de suivi de l'état d'avancement du PGMR est remis au MELCC avant la date butoir ;  
 Nombre de rencontres de suivi tenues avec le comité Environnement et/ou les élus ;  
 Pourcentage des mesures prévues entièrement complétées ou partiellement réalisées ;  
 Pourcentage des objectifs gouvernementaux atteints.

**Collaborateurs**

Membre du comité Environnement

**Échéancier**

En continu

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Ressources humaines (à l'interne)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Grand total sur sept (7) ans	21 000 \$						

**Suivi de la mesure**

**ORIENTATION : STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE****Mesure No 4.5 : Réaliser un bilan de la gestion des matières résiduelles****Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure**

La Ville souhaite suivre adéquatement les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées sur son territoire année après année. Par la réalisation d'un bilan de la gestion de ses matières résiduelles, la Ville souhaite également informer ses citoyens quant à sa performance en GMR.

**Type(s) d'action(s)**

- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ   | <input type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input checked="" type="checkbox"/> Suivi | <input type="checkbox"/> Encadrement     | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Plan d'action 2019-2024 de la Politique**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

**Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

**Générateurs visés**

- Résidentiel       Industries, commerces et institutions (ICI)       Construction, rénovation et démolition

**Moyen(s) de mise en œuvre potentiels**

- ✓ Réaliser un bilan de la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel ;
- ✓ Présenter le bilan de la gestion des matières résiduelles au comité Environnement et aux élus ;
- ✓ Diffusion du bilan annuel (site Web, auprès des partenaires, journaux, etc.).

**Résultats et indicateurs de suivi**

- ✓ Un bilan de la gestion des matières résiduelles est réalisé ;
- ✓ Nombre de rencontres de suivi tenues avec le comité Environnement et/ou les élus.

**Collaborateurs**

Membre du comité Environnement

**Échéancier**

En continu

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Ressources humaines (à l'interne)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Grand total sur sept (7) ans	21 000 \$						

**Suivi de la mesure**

## ORIENTATION : RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

### Mesure No 5.1 : Réviser la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La Ville tarifie actuellement les usagers pour les services de gestion des matières résiduelles (« Taxe GMR » à même le compte de taxes municipales). La « Taxe GMR » couvre tous les services offerts par la Ville pour la gestion des matières résiduelles, soit les services de collecte (déchets, recyclage, organiques, encombrants sur demande), l'accès à l'écocentre et l'information, sensibilisation et éducation autour de la gestion des matières résiduelles. Certaines unités résidentielles, dont de plus en plus d'immeubles à logement et d'immeubles à condos ne peuvent être desservis par la collecte municipale en raison des trop grandes quantités de matières générées. Les propriétaires de ces unités ne payent donc pas la « Taxe GMR ». Toutefois, les locataires et propriétaires de ces unités pourraient vouloir bénéficier du service de collecte mensuelle sur demande des encombrants et de l'écocentre. La Ville souhaite donc réviser sa tarification pour taxer séparément les services de collecte par bacs roulants, le service de collecte mensuelle sur demande des encombrants et l'accès à l'écocentre.

#### Type(s) d'action(s)

- |                                |   |  |   |
|--------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ISÉ   | <input type="checkbox"/> Services en GMR        | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input type="checkbox"/> Suivi | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Scinder la taxe GMR par services (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentre, collecte mensuelle sur demande des encombrants) afin de moduler la taxe en fonction des services utilisés par immeuble, par exemple pour qu'un immeuble résidentiel desservi par l'entreprise privée puisse bénéficier de la collecte mensuelle sur demande des encombrants ;
- ✓ Moduler la taxe selon les services et les particularités des secteurs ;
- ✓ Appliquer une taxe GMR aux baux d'abris sommaires, notamment pour assurer la continuité du service de conteneurs dans certains secteurs durant la saison de la chasse ;
- ✓ Implanter une tarification incitative par la modulation des volumes de contenants offerts (contenant de 240 L ou 360 L) (Mesure 5.2) ;
- ✓ Ajuster la tarification des services aux ICI afin de rendre plus compétitifs les services de récupération (matières recyclables et organiques).

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nouveaux tarifs adoptés.

## Échéancier

La révision de la tarification est prévue en 2026, de façon à implanter de nouveaux tarifs pour l'année 2027. Un ajustement de la tarification selon le principe d'utilisateur-payeur pourra être fait à la fin de la mise en œuvre du PGMR.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)			7 000 \$	2000 \$	1000 \$	2000 \$	2000 \$
Grand total sur sept (7) ans	14 000 \$						

### Suivi de la mesure

## ORIENTATION : RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

### Mesure No 5.2 : Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

En 2019, la Ville a adopté le *Règlement N°2019-1062* modifiant le *Règlement N°2007-521* concernant la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire municipal afin de diminuer le nombre de bacs roulants par propriété. La Ville souhaite contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération et à limiter les quantités de déchets pouvant être déposées à la collecte. La Ville souhaite également assurer un meilleur suivi de l'application de son règlement, tant pour le nombre de bacs par ménage que pour la conformité de ces contenants.

#### Type(s) d'action(s)

- |   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ   | <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR | <input type="checkbox"/> Soutien financier | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances |
| <input checked="" type="checkbox"/> Suivi | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement     | <input type="checkbox"/> Soutien technique |   |

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Réduire le nombre de bacs roulants de déchets pouvant être placés pour la collecte des déchets ;
- ✓ Faciliter le contrôle du nombre de bacs roulants collectés par l'entrepreneur de collecte par l'identification des bacs roulants ou des unités à collecter, par exemple par un système de transpondeurs RFID ;
- ✓ Prévoir des clauses au contrat de collecte pour faciliter le contrôle du nombre de bacs roulants à collecter ;
- ✓ Réduire la fréquence de collecte des déchets pour les unités bénéficiant de la collecte des matières organiques ;
- ✓ Autoriser des bacs roulants de volumes différents (240 L et 360 L) et moduler le coût de service en fonction du volume (Mesure 5.1) pour inciter les citoyens à réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement ;
- ✓ Modifier le règlement N°2019-1062 pour réduire le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des déchets, réduire la fréquence de collecte applicable pour les déchets ;
- ✓ Diffuser les changements en amont de l'entrée en vigueur et informer les citoyens par le biais de la Patrouille verte et de messages diffusés sur différentes plateformes.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Nouveaux tarifs adoptés ;
- ✓ Taux d'élimination du secteur résidentiel (kg/hab.).

#### Collaborateurs

Fournisseur de bacs roulants ou de puces RFID  
Entrepreneur de collecte

## Échéancier

L'information et la sensibilisation auprès des citoyens débiteront en 2024. L'entrée en vigueur du nouveau règlement se fera en 2025 et l'identification des bacs ou des unités en 2025 et 2026. Le suivi terrain de l'inventaire des bacs roulants se poursuivra d'année en année.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Achats d'équipement	200 000 \$	7 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources humaines (à l'interne)							
Grand total sur sept (7) ans	212 000 \$						

### Suivi de la mesure

## ORIENTATION : RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

### Mesure No 5.3 : Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les quantités de matières éliminées liées au secteur CRD ont augmenté grandement depuis 2013 (année de référence de la révision précédente du PGMR). La Ville souhaite encourager la gestion environnementale des résidus de CRD lors de travaux, notamment en incitant les entreprises offrant des services en construction, rénovation et démolition à trier davantage les matériaux sur chantier. La Ville souhaite également poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens.

#### Type(s) d'action(s)

- ISÉ                       Services en GMR                       Soutien financier                       Acquisition de connaissances  
 Suivi                       Encadrement                       Soutien technique

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Plan d'action 2019-2024 de la Politique

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

##### Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

#### Générateurs visés

- Résidentiel                       Industries, commerces et institutions (ICI)                       Construction, rénovation et démolition

#### Moyen(s) de mise en œuvre potentiels

- ✓ Mettre en place des incitatifs financiers pour favoriser un meilleur tri des CRD par les entrepreneurs en construction (par exemple la location gratuite d'un conteneur supplémentaire pour le tri en chantier, notamment du bois) ;
- ✓ Évaluer les modalités techniques et financières de certifier l'écocentre en tant que centre de tri de CRD ;
- ✓ Soutenir le centre de valorisation des CRD (Multitech Environnement) dans une démarche de reconnaissance de centre de tri des CRD de RECYC-QUÉBEC ;
- ✓ Faciliter la revente à faible coût des matériaux de construction réutilisables reçus à l'écocentre, par la mise en place d'un espace dédié à recevoir ce type de matières ;
- ✓ Transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal.

#### Résultats et indicateurs de suivi

- ✓ Mesures incitatives au tri des CRD sont mises en place ;
- ✓ Un espace de revente de matériaux de construction réutilisables est mis en place.

#### Collaborateurs

Organismes offrant des services en GMR  
Centre de valorisation des CRD

## Échéancier

Les mesures incitatives seront mises en place à compter de 2025. L'évaluation concernant la certification de l'écocentre sera réalisée en 2027.

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (à l'interne)		8 000 \$	8 000 \$	33 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Soutien financier							
Grand total sur sept (7) ans		73 000 \$					

### Suivi de la mesure